

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU MAIRE DE MALAUCENE

DEC 2023 PAEE 2 - 132

OBJET : Déclaration d'Intention d'Aliéner AO 104
Pôle Aménagement de l'Espace et Environnement

Le Maire de MALAUCENE (Vaucluse)

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du conseil municipal n°27 du 11 juin 2020, n°80 du 28 juillet 2020, n°163 du 30 septembre 2021 et n°99 du 17 mai 2022 donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT.

Vu la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître Fabrice MAUREL, Notaire à NIMES (30) – 13 Rue du Général Perrier, réceptionnée en mairie le 4 août 2023, concernant le bien cadastré AO 104 situé Quartier Saint Raphaël.

DECIDE

Article 1 : de renoncer à exercer son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné,

Malaucène, le 20/09/2023.

Monsieur le Maire

Publiée le 24 novembre 2023

F. TENON



Publication	Transmission	Notification
